



INTER SYNDICALE NATIONALE
AUTONOME REPRÉSENTATIVE
DES INTERNES DE MÉDECINE GÉNÉRALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Lyon – 28 avril 2017

Coup d'envoi de la #R3C

Les internes de médecine générale prêts à jouer le match

La publication ce jour au Journal Officiel de l'arrêté du 21 avril¹ relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des différents DES² de troisième cycle des études de médecine, lance officiellement la réforme de l'internat.

L'ISNAR-IMG se félicite des avancées pédagogiques obtenues dans le cadre des concertations autour de cette réforme.

Si elle n'est pas à la hauteur des ambitions initiales, cette réforme est évolutive. Les imperfections ne doivent pas masquer les **nettes avancées pédagogiques** qu'elle apporte. L'ISNAR-IMG travaillera avec rigueur à l'amélioration permanente des études des futurs médecins, en regard des besoins des patients et de l'évolution de la médecine.

L'arrêté du 21 avril précise le décret du 25 novembre 2016 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine³. Le contenu pédagogique est enfin officiel. Avec l'arrêté du 12 avril 2016 portant organisation du troisième cycle⁴, toutes les clés sont données pour mettre en place les deux premières phases du nouvel internat.

C'est maintenant aux facultés de mettre en application les textes pour la prochaine rentrée universitaire. L'ensemble du réseau de l'ISNAR-IMG sera pleinement mobilisé pour que les parcours de formation de l'ensemble des étudiants, ceux déjà en cours de formation et ceux arrivant en novembre 2017, soit de qualité. Nous appelons les enseignants de médecine générale à se joindre à cette dynamique.

Après plus de 10 ans de réflexion, enfin, l'internat est réformé, permettant une meilleure formation pour les médecins et donc de meilleurs soins pour demain.

Pour le Bureau de l'ISNAR-IMG,
Stéphane BOUXOM, Porte Parole.

Contacts Presse :

Camille TRICART – Présidente | 06 73 07 53 00 - president@isnar-img.com

Stéphane BOUXOM - Porte Parole | 06 73 07 52 85 - porteparole@isnar-img.com

 ISNAR IMG |  @ISNARIMG | www.isnar-img.com

¹ [Arrêté du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômes d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômes et des options et formations spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine](#)

² [Diplômes d'Études Spécialisées](#)

³ [Décret n° 2016-1597 du 25 novembre 2016 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine et modifiant le code de l'éducation](#)

⁴ [Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine](#)